

ÉDITO | LES CHIFFRES, RIEN QUE DES CHIFFRES

Qui n'est pas au courant du dernier palmarès des écoles primaires publiques, paru dans *La Presse* du samedi 27 août 2016 ? Vous avez tous dû vérifier où se situe l'école de votre enfant ou l'école où vous enseignez, avouez...

Ce qui est dérangeant, c'est le fait qu'on tienne deux discours. D'une part, les enseignants sont tenus à révéler le moins possible les notes des enfants devant leurs camarades et de l'autre côté toute la province est au courant des écoles ayant les piètres résultats. Imaginons les moqueries entre les enfants, voire des parents de deux écoles ! Tout comme en classe, l'estime de soi est atteinte !

De plus, quelle occasion rêvée pour nos gestionnaires de faire du « monitoring », de comparer les écoles entre elles pour nous forcer à adhérer à leur nouveau modèle de réussite : la RAI (Réponse à l'intervention ou CAP sur l'intervention).

Ce que les chiffres ne disent pas, mis à part l'IMSE¹, et encore, celui-ci n'est pas explicite, c'est pourquoi certaines écoles ont de faibles résultats aux examens du ministère.

C'est trop facile de nous servir des chiffres sans aller au fond des vraies raisons qui expliquent les faibles résultats.

Souvenons-nous que ces dernières années, le gouvernement a amputé les CS de plus de 2,6G\$ qui, malheureusement, ont affecté le service direct aux élèves. Qui dit manque de service dit coupures en orthopédagogie, en orthophonie, en psychologie, coupures de techniciens en éducation spécialisée, de préposés et j'en passe. Cela signifie aussi une tâche plus lourde, tant pour les profs que pour toutes les personnes au service direct aux enfants, et une longue attente avant d'obtenir une évaluation pour un élève, mais aussi pour le traitement du dossier jusqu'à l'aboutissement éventuel d'un code ministériel. Pendant

ce temps, l'enfant n'est pas reconnu ayant une difficulté ou un trouble ! Et par conséquent, tout le monde en pâtit.

Bien entendu, depuis quelques mois, le ministre nous annonce, en grandes pompes, l'injection d'argent « neuf » tant pour apporter du support aux élèves dans les milieux à IMSE 8, 9 et 10, par des mesures dites probantes, tant pour rénover certaines écoles.

Ces sommes sont encore loin de couvrir les coupures subies.

Les plus faibles résultats se retrouvent surtout dans les milieux les plus défavorisés où le revenu familial est la plupart du temps en dessous du seuil de pauvreté.

Quant au développement scolaire de ces enfants, trop souvent il est ralenti du fait que les parents sont eux-mêmes démunis. Pauvreté, monoparentalité, barrière de langue, difficultés de communication, problèmes culturels ou d'interprétation, violence, abandon... Comment demander à un enfant, dans ces circonstances, d'arriver à l'école frais et dispos sans traîner les séquelles de la veille ?

Avant de comparer les résultats des écoles, il faut donner les mêmes chances à tous les enfants ! **Un milieu familial exempt de toute pauvreté.** Il faut assurer aux familles un logement décent, un frigo garni. Il faut les inciter à s'instruire et les aider à trouver un travail dont ils peuvent être fiers. Il faut les aider à s'intégrer... Bref, pour la société de demain, il faut investir aujourd'hui pour permettre à tous les enfants d'avoir une chance égale de réussite, car le système ne peut pas s'appuyer seulement sur nous, les profs !

¹ IMSE: Indice de milieu socioéconomique

■ Thérèse Prinos | thereseprinos@sepi.qc.ca

AGENDA

FORMATIONS

- >> **Le mardi 20 septembre à 13h**: formation comité local de perfectionnement (CLP)
- >> **Le mercredi 21 septembre à 9h**: formation CPEPE préscolaire / primaire
- >> **Le mercredi 21 septembre à 16h30**: form. conditions de travail 101
- >> **Le jeudi 22 septembre à 9h**: formation CPEPE secondaire

DÉLÉGUÉS

- >> **Le mardi 13 septembre à 16h**: conseil des personnes déléguées (CPD) à l'Église Notre-Dame d'Anjou

CONSEIL FÉDÉRATIF

- >> **Les 21 et 22 septembre 2016**: conseil fédératif (CF) de la FAE

RAPPEL | SÉMINAIRE DE PLANIFICATION DE LA RETRAITE 2016-2017



L'ASSOCIATION
DE PERSONNES
RETRAITÉES
DE LA FAE

Comme à chaque année depuis sa fondation, l'**APRFAE** offre aux membres prochainement retraités du SEPÍ et à leurs conjoints une formation étalée sur deux jours, soit le **vendredi 2 décembre** (de 18h à 22h) où l'on traitera de gestion financière et de comment vivre sa retraite, et le **samedi 3 décembre** (de 8h30 à 16h) où les sujets de régimes de retraite, les questions juridiques et les assurances seront mis de l'avant.

Ce séminaire, qui aura lieu aux bureaux de la FAE, s'adresse aux membres qui prévoient prendre leur retraite d'ici les deux prochaines années. La priorité sera donnée à ceux qui planifient pour juin 2017 et à ceux pour qui c'est la première participation. Les participants seront ensuite admis par ordre d'inscription. Les droits d'inscription, pour les membres et leurs conjoints, sont défrayés par le SEPÍ.

Il est possible, si la demande le justifie, que l'APRFAE offre, dans la région de Montréal, une autre rencontre, ouverte à tous les affiliés. Nous vous en informerons le cas échéant.

Vous pouvez vous inscrire d'ici le 17 novembre 2016 en téléphonant à Mme Diane Allard au (514) 645-4536 ou par courriel à l'adresse suivante : courrier@sepi.qc.ca.

■ Lucie Lépine | lucielepine@sepi.qc.ca

INFO | SEMAINE DE RELÂCHE ET SEMAINE D'ARRÊT EN FGA ET EN FP

Secteurs de la formation générale aux adultes (FGA) et de la formation professionnelle (FP)

Les dispositions de l'Entente locale prévoient qu'il est possible pour les profs à contrat rappelés au travail de se prévaloir d'une semaine d'arrêt, s'ils en font la demande.

Il vous est possible de le faire même si vous ne revenez pas au travail dès les premiers jours. Les textes précisent cependant qu'il faut en convenir avec la direction. En fait, la direction doit vous l'accorder, mais il n'est pas assuré que ce soit expressément la semaine de relâche (du calendrier des jeunes) ou encore la semaine que vous aviez choisie

en premier lieu. On nous a assurés que les directions se montreraient ouvertes à l'accommodement, mais le tout est basé sur le même principe que dans d'autres milieux, moins on a d'ancienneté sur les listes, plus les choix risquent d'être limités.

Dans plusieurs centres, souvent les choix des uns conviennent aux autres et tout se place sans trop de heurts. L'important, c'est d'en parler entre vous avant de faire individuellement votre demande.

■ Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca

■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca

Qu'avez-vous manqué dans la version web du **TOPO**?



Semaine du 5 septembre 2016 :

- Les vérifications de la rentrée
- La composition et le mandat du comité école EHDAA
- Les échelles salariales révisées

Précision : L'article concernant la collecte d'argent ne s'adresse qu'aux enseignants du primaire. Pour tous les autres, vous ne devez pas percevoir d'argent des élèves, que ce soit à des fins éducatives, culturelles, sportives ou autres.



INFO | COMITÉ LOCAL DE PERFECTIONNEMENT

RAPPEL SUR SON RÔLE ET SON FONCTIONNEMENT

Il n'existe qu'un seul comité de perfectionnement (comité paritaire) reconnu par l'Entente locale (E.L. 7-3. 06 F), sur lequel siègent des représentants de la CSPĪ et du SEPĪ. Celui-ci s'occupe de tout ce qui concerne le perfectionnement, tant au secteur des jeunes qu'à ceux de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

Le comité local de perfectionnement (CLP), quant à lui, doit assurer la gestion du budget accordé à son établissement selon les règles définies par le comité paritaire. Il doit donc recevoir les demandes des enseignant(e)s, les analyser et faire les recommandations à la direction de l'école ou du centre. Il doit aussi établir ses propres règles de répartition des sommes qui lui sont allouées à la suite d'une consultation auprès des enseignant(e)s.

Si une situation problématique survient avec la direction, nous vous suggérons :

1. De discuter du problème avec la direction et demander de remédier à la situation;
2. Si la situation persiste, d'en discuter avec la personne déléguée de l'établissement qui interviendra auprès de la direction;
3. Si le problème ne se règle pas, de contacter la personne responsable au SEPĪ qui interviendra au comité paritaire de perfectionnement.

N.B. Vous devez, pour chaque formation, colloque ou congrès, inclure dans votre demande les frais de déplacement, de repas, de stationnement et de séjour, s'il y a lieu.

FRAIS DE DÉPLACEMENT, REPAS, SÉJOUR SUR PRÉSENTATION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES *

- 0,52\$ l'indemnité au kilomètre parcouru pour les frais de déplacement sur l'île de Montréal.
- 0,50\$ l'indemnité au kilomètre parcouru à l'extérieur de l'île de Montréal.
- Les frais de logement sont remboursés au coût réel sur présentation de pièces justificatives. Les séjours doivent s'effectuer dans les hôtels reconnus.
- Aucune indemnité pour les frais de logement lorsque le lieu de la réunion se situe à l'intérieur d'un rayon de 40 kilomètres du lieu de résidence.
- **Lors d'une formation donnée dans le cadre de l'offre de service, il n'y a aucun frais de repas pour des formations d'une demi-journée.**
- Coûts de repas assumés jusqu'à concurrence d'un maximum de 80\$ par jour complet pour l'ensemble de ces dépenses:
 - Déjeuner: 15\$ – Dîner: 30\$ – Souper: 35\$
- **Tarification sujette à une révision par le conseil des commissaires.**
- Aucun frais pour des boissons alcoolisées ne sera remboursé.

* Remboursement sur présentation de pièces justificatives présentées dans un délai de 20 jours ouvrables.

■ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca

Toutes les informations sont disponibles sur le site web du SEPĪ (www.sepi.qc.ca) à l'onglet Comités de la convention → CLP. Vous y trouverez le guide syndical, les formulaires et la politique de la CSPĪ quant au remboursement des frais de déplacement, de voyage et de représentation.

INFO | CPEPE / CPEPC : COMMENT BIEN COMMENCER L'ANNÉE

Afin de bien commencer l'année, nous vous rappelons que le comité de participation des enseignant(e)s de votre établissement (CPEPE / CPEPC) doit être saisi de certaines questions sur lesquelles il doit être consulté tôt en début d'année. En effet, ce comité doit être consulté sur des sujets tels que le choix des moments et le projet d'ordre du jour des rencontres collectives, les grilles de suppléance dépannage, le système utilisé pour faire rapport à la direction des retards et absences des élèves, les critères généraux de nomination des enseignant(e)s ressource au secondaire, les besoins en activités, en encadrement, en surveillance et en récupération (E.L. 5-3.21 D)), nomination d'un maximum de trois enseignant(e)s qui siègeront au comité EHDA.

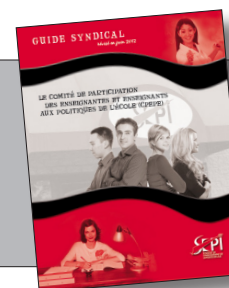
Pour une liste exhaustive des objets de consultation, veuillez consulter, entre autres, les articles 4-2.08 de l'Entente locale pour le secteur jeunes et 11-6.08 / 13-6.08 de l'Entente locale pour les centres.

De plus, les membres du comité peuvent s'entendre par écrit à l'effet que certains de ces objets de consultation deviennent des questions sur lesquelles les recommandations du comité sont obligatoirement entérinées par la direction (4-2.09 / 11-6.09 / 13-6.09).

En terminant, rappelez-vous que les travaux de cet organisme de consultation devraient s'effectuer en privilégiant la recherche d'un consensus (4-2.01 / 11-6.01 / 13-6.01).

■ Sylvain Frenette | sylvainfrenette@sepi.qc.ca

Pour plus d'information sur le CPEPE / CPEPC, nous vous invitons à consulter les guides syndicaux disponibles sur notre site web à l'adresse suivante : www.sepi.qc.ca, onglet du haut Publications → Guides syndicaux.



APPEL DE CANDIDATURES

COMITÉS DE LA FAE



C'est lors du conseil fédératif (CF) de septembre 2016 qu'aura lieu l'élection des membres qui siégeront aux différents comités de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Il est important de savoir que ceux-ci seront élus pour un **mandat de trois ans**. Tout enseignant membre d'un syndicat affilié à la FAE peut poser sa candidature.

Comités statutaires

- Comité des finances
- Comité des statuts
- Comité des élections
- Comité conciliation

Comités fédératifs

- Comité action-mobilisation
- Comité de l'éducation des adultes
- Comité de la formation professionnelle
- Comité d'éducation syndicale
- Comité environnement
- Comité de santé et sécurité au travail
- Comité de la vie professionnelle
- Comité des alliées et alliés pour la diversité sexuelle

Comités politiques

- Comité action sociopolitique
- Comité condition des femmes

Autres comités

- Comité du fonds de résistance syndicale
- Comité d'appel en concertation juridique

Vous trouverez les informations relatives à chaque comité ainsi que leurs attributions spécifiques dans un document disponible en page d'accueil de notre site web au www.sepi.qc.ca.

Généralement, les comités FAE peuvent conseiller ou éclairer les différentes instances de la fédération sur les sujets qui leur sont propres. Les réunions ont habituellement lieu au siège social de la FAE. Votre implication sera une occasion de travailler avec des enseignant(e)s provenant des autres syndicats affiliés à la FAE.

Afin de faciliter le travail de tous, il faut nous faire parvenir, en même temps que votre candidature, un court texte de présentation comprenant les informations habituelles (prénom, nom, nom de l'école où vous enseignez, le secteur, le degré) ainsi que les raisons qui vous motivent à poser votre candidature pour siéger au comité choisi. S'il y a lieu, ce texte sera présenté au CF de septembre, par un membre de la délégation, pendant la période des mises en candidature lors de l'élection.



La date limite pour poser votre candidature est le **vendredi 16 septembre 2016 à 15h**. Vous pouvez le faire par téléphone au (514) 645-4536 ou par courriel à l'adresse suivante : courrier@sepi.qc.ca.

Le conseil d'administration du SEPI

Le **TODO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI). Tiré à 2600 exemplaires, le **TODO** est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ).

La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.

Commentaires et/ou suggestions
Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île
745, 15^e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9

Tél.: (514) 645-4536 | Téléc.: (514) 645-6951
Par courriel: topo@sepi.qc.ca